
**COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES PONTGIBAUD SIOULE ET VOLCANS**

6 Novembre 2014

Le Conseil Communautaire s'est réuni le Jeudi 6 Novembre 2014 à 18h00 à MONTFERMY, Salle de la Mairie, sous la Présidence de Lionel MULLER.

Date de convocation : 30 Octobre 2014
Nombre de membres en exercice : 21
Nombre de membres présents : 19
Nombre de membres votants : 21

Etaient présents : GRANGE Jean-Claude, LEROY Anthony, GUILLOT Gérard, COURTADON Geneviève (Bromont-Lamothe), MULLER Lionel, KLOSTER Françoise, CAILLOUX Luc, DO COUTO Séverine, CERCY Jean-Paul (Chapdes-Beaufort), LABONNE Marie-Jeanne, CHOMETTE Odile (La Goutelle), SERVIERE Gilles, GALICHET Julien (Montfermy), OUACHEM Jean-Pierre, RABAT Jean-Louis, BOURGAILH Mathias (Pontgibaud), TIXERONT Gérard, TEISSANDIER Eliane (St Jacques d'Ambur), GIRAUD-VIALETTE Janette (St Pierre le Chastel)

Excusés : SABY Frédéric (Pouvoir à Odile CHOMETTE), GOY Jean-Paul (Pouvoir à Janette GIRAUD-VIALETTE)

Secrétaire de Séance : Gilles SERVIERE

Le compte-rendu du Conseil communautaire du 28 Juillet 2014 est validé à l'unanimité.

DESIGNATION D'UN CONSEILLER COMMUNAUTAIRE DELEGUE AU SPANC ET AUX TRAVAUX

Le Président propose de désigner Julien GALICHET, comme conseiller communautaire délégué au SPANC et aux travaux et de lui attribuer une indemnité de fonctions correspondant au montant des économies engendrées par la nouvelle détermination d'indemnisation de Frédéric SABY et Jean-Claude GRANGE, entérinées par une délibération en date du 19 Juin 2014.

Fonction	Indice de référence	Taux attribué
Conseiller Délégué SPANC et Travaux	IB 1015	5.48%

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité de ses membres :

- **DESIGNE** Julien GALICHET, comme conseiller communautaire délégué au SPANC et aux travaux
- **DECIDE** de lui attribuer la rémunération proposée ci-dessus.

CHOIX DU SITE - PROJET DE MAISON DE SANTE PLURIPROFESSIONNELLE

Le Conseil Communautaire du 31 juillet 2014 a acté le lancement d'une mission d'Assistance Maîtrise d'Ouvrage relative à l'aménagement d'une Maison de Santé Pluridisciplinaire sur le territoire de Pontgibaud Sioule et Volcans.

Le cabinet ASCOREAL a été missionné pour la réalisation de la phase 1 - Etude de faisabilité et détermination de la localisation du projet la plus adaptée.

Le Président expose les conclusions de l'étude.

ASCOREAL propose qu'aux vues de ses divers entretiens avec les professionnels et des spécificités du territoire que la réalisation d'une Maison de Santé Pluriprofessionnelle (MSP) soit localisée sur le bourg-centre de Pontgibaud, regroupant les services à la population et rayonnant sur l'ensemble du territoire et territoires voisins.

Trois sites étaient pressentis, une étude de faisabilité a été réalisée et a montré une possibilité techniquement et financièrement plus judicieuse sur le site de la médiathèque actuelle de Pontgibaud, située en plein cœur de la place de la République, centralité économique et urbaine du territoire.

Le projet prévoit la restructuration de l'actuelle médiathèque, située en RDC d'un immeuble collectif de 6 logements, et comprend une extension en Rez de Chaussée et rez-de-jardin. Aujourd'hui propriété de la commune de Pontgibaud, elle sera rétrocédée à la Communauté de Communes Pontgibaud Sioule et Volcans, pour les besoins de l'opération. Les modalités seront précisés ultérieurement.

Le futur bâtiment représentera une surface utile prévisionnelle de 527 m² (hors locaux techniques) et comprendra :

- 3 cabinets de médecine générale
- 3 cabinets infirmiers
- 1 cabinet de kinésithérapie
- 1 autre professionnels (sages femmes...)
- 3 cabinets polyvalents (vacations : diététicienne, psychologue, ostéopathe, spécialistes,...) dont un cabinet pouvant être réservé pour la radiologie.
- un studio permettant l'accueil d'internes, vacataires, stagiaires ou remplaçants
- de parties communes : 1 secrétariat, 2 salles d'attente, sanitaires, salle de réunion, salle de détente,...

Compte tenu de la configuration du terrain et de la réglementation Accessibilité aux personnes handicapées, seuls les locaux communs suivants pourront être implantés en sous-sol : chaufferie et autres locaux techniques électriques, informatiques et divers, locaux d'archives et de rangement, salle de réunion, salle de détente et sanitaires du personnel.

Le Président a invité chaque conseiller communautaire à s'exprimer sur ce projet et sur le choix du site.

Après délibération, **Le Conseil Communautaire**, à l'unanimité de ses membres :

- **ENTERINE** le choix du site pour la future Maison de Santé pluriprofessionnelle de Pontgibaud Sioule et Volcans sur l'emplacement de la Médiathèque actuelle à Pontgibaud dans les conditions proposées ci-dessus.

MAISON DE SANTE PLURIPROFESSIONNELLE – PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

Compte tenu :

- des conclusions de l'étude de faisabilité réalisée par le Cabinet ASCOREAL dans le cadre de sa mission d'Assistance Maîtrise d'Ouvrage, relative à l'aménagement d'une Maison de Santé Pluridisciplinaire sur le territoire de Pontgibaud Sioule et Volcans,
- et du choix, par le conseil communautaire du site de la Médiathèque à Pontgibaud, avec extension pour une surface utile de 527 m², et pouvant accueillir 3 cabinets de médecine généraliste, 3 cabinets infirmiers, 1 cabinet de kinésithérapie, 1 cabinet autre professionnel, 3 cabinets polyvalents,

Il est proposé le plan de financement suivant :

Site 1 - MEDIATHEQUE

DEPENSES (HT)		RECETTES (HT)		
Travaux	825 954	DETR	150 000	12%
Acquisition - Foncier	170 000	FRADDT - Auvergne +	220 000	16%
Frais d'études et MOE	225 709	FNADT	100 000	9%
Frais divers (Assurances-Imprévus)	81 256	FEDER/LEADER	220 000	17%
		Emprunt	602 919	46%
	1 302 919		1 302 919	100%

Au vu de cette proposition, un protocole d'accord sera signé avec les professionnels de santé du territoire signifiant leur engagement à intégrer la MSP de Pontgibaud pour un loyer compris entre 6,90 € et 7,90 € le m².

Un dossier sera déposé début décembre, conjointement avec l'Association des professionnels de santé de Pontgibaud Sioule et Volcans, auprès de l'ARS dans le but d'obtenir la labellisation, délivrée au 1^{er} trimestre 2015.

Après délibération, **Le Conseil Communautaire**, à l'unanimité de ses membres :

- **ADOpte** le plan de financement présenté ci-dessus
- **AUTORISE** le Président à signer le protocole d'accord avec les professionnels de santé
- **AUTORISE** le Président à solliciter une subvention au titre de la DETR programmation 2015
- **AUTORISE** le Président à solliciter les différentes subventions présentées ci-dessus
- **AUTORISE** le Président à signer tout document nécessaire à la bonne réalisation de ce programme et atteste que l'opération n'a pas fait l'objet d'un début de travaux.

HABITAT ENVIRONNEMENT ET DEVELOPPEMENT DURABLE

HABITER MIEUX – ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS 2014 - 2

Le programme « HABITER MIEUX » d'aide à la réalisation de travaux de rénovation thermique, est destiné aux propriétaires occupants avec un niveau de revenus très modeste au sens de l'ANAH, les plafonds de ressources ont été modifiés (14 245 € de ressources annuelles pour un ménage d'une personne ou 20 833€ pour un ménage de 2 personnes). Le logement doit avoir plus de 15 ans et les travaux doivent garantir une amélioration de la performance énergétique d'au moins 25%.

6 nouveaux dossiers ont dernièrement été agrés par l'ANAH, il et proposé de valider l'attribution de 500 € complémentaire pour les dossiers suivants, leur permettant de bénéficier d'une aide complémentaire de la part de l'ANAH :

MOUTARDE Jean-Louis – BROMONTAMOTHE

Chauffage/Menuiserie extérieure
Gain énergétique 80%

SOUBRE-BERARD Nicolas et Amélie – CHAPDES BEAUFORT

Isolation
Gain énergétique 33%

BOUSCH André – PONTGIBAUD

Toiture/Isolation/VMC
Gain énergétique 33%

PEREZ Gilles – CHAPDES-BEAUFORT

Chaudière à granules/Menuiserie extérieure
Gain énergétique 40%

MOUTARDE Simone – SAINT-JACQUES D'AMBUR

Chauffage/Isolation/Menuiserie extérieure
Gain énergétique 26%

BAPT Claude – CHAPDES-BEAUFORT

Chauffage/Isolation/Menuiserie extérieure
Gain énergétique 25%

Après délibération, Le Conseil communautaire, à l'unanimité de ses membres présents :

- **ACCORDE** l'attribution d'une subvention de 500 € par la CCPSV aux propriétaires ayant déposés les projets présentés ci-dessus dans le cadre du soutien à la rénovation thermique contre la précarité énergétique des propriétaires privés
- **AUTORISE** le Président à mettre en œuvre la procédure nécessaire pour le bon accompagnement de cette opération et le versement de cette aide aux bénéficiaires une fois la réalisation des travaux effectués et le solde versé par l'ANAH.

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

ANNULATION PROMESSE DE VENTE TERRAIN XL 153 – ZAC DE BROMONT-LAMOTHE - SCI ARTDÔM

Le Président expose que la SCI ART DÔM a sollicité en 2011 la CCPSV pour développer son activité revente/installation de véranda et menuiserie portes et fenêtres, en portant un projet immobilier sur la zone d'activités de Bromont-Lamothe.

L'objectif du porteur de projet était la construction d'un hangar visant à stocker une partie des vérandas, d'y gérer les activités logistiques et de sous-louer 50% du bâtiment construit (150 m²) vers une autre activité professionnelle, dont les négociations étaient en cours.

Par délibération du 22 octobre 2012, la CCPSV propriétaire de la parcelle XL153 a signé une promesse de vente et le permis de construire a été déposé le 31/10/2013 pour un souhait d'installation courant 2014.

Malgré la recevabilité du dossier par le service Urbanisme de la DDT, de la compatibilité du projet avec le PLU de la commune de Bromont-Lamothe, la municipalité n'a pas souhaité délivrer à la SCI ART'DÔM le récépissé de permis de construire.

Après délibération, **Le Conseil communautaire**, à l'unanimité de ses membres présents :

- **AUTORISE** le président à ANNULER la promesse de vente avec la SCI ARTDÔM
- **AUTORISE** le Président à signer tout document relatif à cette annulation.

LANCEMENT ETUDES DE FAISABILITE – PROPOSITION ASSISTANCE MAITRISE D'OUVRAGE

L'exécutif de la CCPSV propose au conseil communautaire de retenir la structure DEREHA, comme Assistance à Maîtrise d'Ouvrage pour réfléchir à l'opportunité de 3 projets, dans le cadre de sa compétence développement économique et touristique :

- 1/- Maison PHELUT : BAR-PRESSE/LOGEMENTS – BROMONT-LAMOTHE
- 2/- COIFFURE/LOGEMENTS – CHAPDES-BEAUFORT
- 3/- Gîte touristique – SAINT-JACQUES D'AMBUR

Le cabinet devra effectuer une étude de faisabilité en déterminant un programme pour chacun des projets en analysant l'opportunité du projet et de sa localisation, en élaborant un programme à partir de caractéristiques dimensionnelles des bâtiments existants et des besoins des projets, et en déterminant un plan de financement prévisionnel.

Le Cabinet DEREHA propose cette assistance à la détermination de la faisabilité pour montant de 750 € HT par projet.

Après délibération, **Le Conseil communautaire**, à l'unanimité de ses membres présents :

- **ACCEPTTE** la proposition de la structure DEREHA pour effectuer les 3 études de faisabilité présentées ci-dessus
- **AUTORISE** le Président à signer tout document relatif à cette contractualisation et à la mise en œuvre de ces études.

ADHESION COFOR

La Fédération nationale des communes forestières (COFOR) agit et tient un rôle important tant au niveau départemental que national pour la bonne défense des intérêts de la propriété forestière communale et de la promotion du développement des territoires ruraux pour la forêt ; il semble intéressant pour les futurs projets de la CCPSV d'adhérer au réseau des communes forestières pour toute question relevant de l'espace forestier et de la filière bois.

Après délibération, **Le Conseil communautaire**, à l'unanimité de ses membres présents :

- **ACCEPTTE** l'adhésion à l'association départementale des communes forestières et à la Fédération nationale et d'en respecter les statuts pour une cotisation de 160 € annuelle,
- **AUTORISE** le Président à signer les documents nécessaires à cette adhésion
- **MANDATE** Anthony LEROY et Janette GIRAUD VIALETTE pour siéger auprès de ces instances

PÔLE DE SERVICES INTERCOMMUNAL – AVENANTS TRAVAUX SUPPLEMENTAIRES

Compte tenu de l'évolution des travaux du Pôle de service Intercommunal et du montant des dépenses imprévues estimé dans le budget initial, la commission travaux propose les travaux supplémentaires suivants :

	Offre de Base	Options		+ et - values de chantier	Travaux supplémentaires		Montant de base + options + TS
LOT 1 - DEMOLITION - GROS ŒUVRE	22913,30			-5288,00	4157,00 2650,00 250,00	Enduit pignon et entrée escalier ventilation local technique	24 682,30
LOT 2 - MENUISERIES EXTERIEURES	14566,00			3390,00	4857,00	3 blocs portes d'entrée	22 813,00
LOT 3 - MENUISERIES INTERIEURES	46516,56	4435,00	Mobilier	-3273,08	3100,00	Mobilier complémentaire	50 778,48
LOT 4 - PLATRERIE - PEINTURE	54674,72			1971,05 1635,87	4122,02	Peinture des radiateurs	62 403,66
LOT 5 - SERRURERIE	11200,00			-5345,00	676,00	logo/PEJ	6 531,00
LOT 6 - SOLS COLLE	43338,96			-1070,52			42 268,44
LOT 7 - PLOMBERIE SANITAIRE	24015,48	5149,11	Robinets thermostatiques	685,32	749,98	vidoir	35 911,74
		4607,46	Dépose et repose des radiateurs	704,39			
LOT 8 - ELECTRICITE	58572,36	4339,05	Alarme intrusion	2104,66			66 187,71
		1171,64	Lumière indirecte accueil/salle de réunion				
LOT 9 - CARRELAGE - FAIENCE	4839,20						4 839,20
LOT 10 - TERRASSEMENT	12031,50			-1748,70	1620,00	Clôture espace vert	11 902,80
LOT 11 - ETANCHEITE	8107,79				670,00	couvertine/Reprise descente	8 777,79
TOTAL HT	301 106,99	19 702,26	320 809,25	-6 234,01	22 852,00		337 096,12

+ 16 286,87

Après délibération, Le Conseil communautaire, à l'unanimité de ses membres présents :

- **APPROUVE** les propositions d'avenants présentées ci-dessus
- **AUTORISE** le Président à signer les avenants et tout document nécessaire au bon déroulement du programme.

BOUCHERIE/LOGEMENTS – AVENANTS TRAVAUX SUPPLEMENTAIRES

Le programme de travaux d'aménagement de deux logements locatifs sociaux et d'une boucherie à Chapdes Beaufort requiert des travaux supplémentaires rendus nécessaires compte tenu de la fragilité de l'existant et ceux demandés par le futur exploitant ainsi que par le contrôleur technique.

Ces travaux supplémentaires font l'objet d'avenants comme présentés ci-dessous :

Lot	désignation	entreprises	Marché de base + options HT	Avenants HT		Marché global HT
1	Gros œuvre démolitions ravalement	CHOMILIER	88 386,35 € 70 233,50 €	Avt1 -1 029,90€ Avt2 12 573,00€	Dallage Démolition et reconstruction mur	170 162,95€
2	Charpente bois	ROUSSEL	5 020,00 € 10 038,91 €			15 058,91€
3	Couverture tuile zinguerie	ROUSSEL	3 071,75€ 9 461,16 €			12 532,91€
4	Etanchéité multicouches	ROUSSEL	2 702,00 € 7 499,14 €			10 201,14 €
5	Menuiserie extérieure bois alu serrurerie	DP ALU	26 352,20 € 15 974,00 €	Avt1 1 397,00€	Hotte/cornière inox	43 723,20 €
6	Menuiserie bois intérieure plâtrerie iso peinture	DESSEAUVE	11 589,66 € 29 729,01 €	Avt1 1 725,00 €	Meuble de cuisine	43 043,67 €
7	Electricité VMC	TAUVERON	13 552,80 € 9 206,00 €	Avt1 4 928,50€	Eclairage enseigne/VMC sanitaire	27 687,30 €
8	Plomberie sanitaires	COURTADON	5 172,08 € 16 456,22 €	Avt1 1 073,77€ Avt2 1 355,22€	Meuble vasque et chauffe-eau Lave mains alimentation lave sol	24 057,29€
9	Sols scellés faïences	GAILLE	14 553,16 € 4 561,18 €	Avt1 10 217,09 €	Sol spécial	29 331,43€
10	Cloisons modulaires isolantes chambres froides	SERVICE FROID	14 600,00€	Avt1 1 460,78 €	Caisson isolation styx	16 060,78€
11	Climatisation groupe froid	MB FROID	15 000,00€			15 000,00€
12	Dépose couverture désamiantage	DECUTIS	6 847,52€			6 847,52€
TOTAL HT			380 006,64 €	33 700,46€		413 707,10€

Compte tenu des travaux supplémentaires demandés par l'exploitant et le contrôleur technique, les délais d'exécution sont prolongés avec une réception pour l'ensemble des avenants de travaux boucherie prévue le 18 novembre 2014. Pour la partie logements, la réception est programmée fin décembre 2014.

Après délibération, Le Conseil communautaire, à l'unanimité de ses membres présents :

- **APPROUVE** les propositions d'avenants présentées ci-dessus
- **AUTORISE** le Président à signer les avenants et tout document nécessaire au bon déroulement du programme.

BOUCHERIE/LOGEMENTS – EMPRUNT COMPLEMENTAIRE – BESOIN EN FINANCEMENT

Compte tenu du plan de financement initial du projet BOUCHERIE/LOGEMENTS à Chapdes-Beaufort et de l'évolution du projet, il apparait un besoin en financement de 21 000 € sur 20 ans qui sera totalement couvert par le retour de loyers des locataires (local commercial et appartements)
Suite à une consultation de 3 organismes bancaires et à l'analyse des propositions, considérant que l'offre du Crédit Mutuel propose un coût total de l'emprunt le plus bas,

Après délibération, **Le Conseil communautaire**, à l'unanimité de ses membres :

- **RETIENT** la proposition du Crédit Mutuel pour un emprunt de 21 000€ sur 20 ans, à un taux à 2,40% à amortissement constant et périodicité trimestrielle pour un montant total des intérêts à 5 552,80 €.
- **AUTORISE** le Président à engager les démarches nécessaires.

LIGNE DE TRESORERIE

Le Président rappelle les deux importants projets en cours de fin de travaux :

- Boucherie/Logement à Chapdes-Beaufort
- Pôle de Services Intercommunal

La réception de travaux est prévue début décembre pour les deux projets. Le règlement des factures devrait alors avoir lieu d'ici la fin d'année et une partie importante des subventions, correspondant au solde, devrait être versée dans les prochains mois.

Pour anticiper le besoin éventuel en Trésorerie, malgré une analyse financière révélant un besoin limité, le Président propose d'avoir recours à une ligne de Trésorerie de 200 000€, à contracter à compter du 01/12/2014.

Suite à une consultation de 3 organismes bancaires et à l'analyse des propositions et considérant que l'offre du Crédit agricole est la plus intéressante pour la CCPSV,

Après délibération, **Le Conseil communautaire**, à l'unanimité de ses membres :

- **AUTORISE** l'ouverture d'une ligne de Trésorerie
- **RETIENT** la proposition du Crédit Agricole pour un emprunt de 200 000 € sur 1 an, à un taux de 1,60 % + 0,086% EURIBOR 3 mois avec une commission d'engagement de 400 €
- **AUTORISE** le Président à engager les démarches nécessaires.

DM N°1 – ZAC – TAXE FONCIERE ZAC

Lors de l'établissement du budget primitif, il n'a pas été prévu de paiement de taxe foncière sur la ZAC de Bromont Lamothe. Etant soumis à cette taxe pour la ZAC de Bromont-Lamothe, le président propose la décision modificative budgétaire suivante :

Budget ZAC de Bromont-Lamothe

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
DF - 605 - Achat de matériel, équipement, travaux	- 15.00€	
DF - 63512 – impôts directs taxes foncières		+ 15.00€

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité de ses membres :

- **APPROUVE** les modifications budgétaires présentées ci-dessus.

DM N°2 - Budget CCPSV - Achat du logiciel Delta Enfance pour les TAP

Le Président expose que suite à la mise en place des temps d'activité péri-éducatives dans les écoles du territoire et afin d'en faciliter la gestion administrative, un logiciel permettant la gestion des enfants participant au TAP a été acquis. Cet achat bénéficiera d'une subvention de la CAF à hauteur de 60%. Pour cet investissement non prévu lors de l'établissement du budget primitif, il est proposé la décision modificative budgétaire suivante :

Budget Principal Communauté de Communes

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
DI – 020 – Dépenses imprévues	- 2610.00€	
DI – 205– Concessions et droits similaires, brevet licences, marques, procédés, logiciels bâtis		+ 2610.00 €

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité de ses membres :

- **APPROUVE** les modifications budgétaires présentées ci-dessus.

DM N°3 - BUDGET IMMOBILIER D'ENTREPRISE - REGLEMENT DES FRAIS DE VENTE SAUVAGE

Le Président expose que le montant exact des frais de notaires n'ayant pas été fourni par le notaire au moment de l'élaboration du budget, il est proposé les décisions modificatives budgétaires suivantes :

Budget immobilier d'entreprise

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
DF– 2313 – Constructions	- 44.28€	
DI – 2115 – Immobilisation corporelles terrains bâtis		+ 44.28€

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité de ses membres :

- **APPROUVE** les modifications budgétaires présentées ci-dessus.

ENFANCE/JEUNESSE

SUBVENTION COMITE DE JUMELAGE – ORGANISATION DU CENTENAIRE

Le Comité de jumelage intercommunal a sollicité le soutien financier de la CCPSV pour l'organisation de la Célébration du Centenaire de la Guerre 14-18 en demandant une aide de 2000 € pour un projet global d'un montant prévisionnel de 12 000 €.

Après délibération, avec 20 voix POUR et 1 ABSTENSION, **Le Conseil Communautaire**, :

- **APPROUVE** l'attribution d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 1500 € pour l'organisation de cet événement.

SUBVENTION ANNUELLE DE FONCTIONNEMENT A L'EMI

Suite à la présentation du bilan moral et financier de l'Ecole de Musique Pontgibaud Sioule et Volcans par son directeur,

Après délibération, **Le Conseil Communautaire**, à l'unanimité de ses membres :

- **DECIDE** de renouveler la subvention annuelle de **25 000 €** à l'Association EMI PSV pour l'année 2015
- **AUTORISE** le Président à signer la convention et tout document nécessaire pour le bon déroulement de ce versement.

ENFANCE/JEUNESSE

COUT HORAIRE CHARGE DE MISSION TAP – CENTRE DE LOISIRS CLALAGE

Le chargé de mission Temps d'activités Péri-éducatives intervient comme animateur au centre de Loisirs de Pontgibaud pour le compte du CLALAGE tous les mercredis de la période scolaire, il y a lieu de définir un tarif de mise à disposition de cet agent au CLALAGE.

Le président propose un tarif de 18 € / heure d'intervention, correspondant au coût salarial chargé de l'agent, où il a été ajouté les frais de formations, action sociale...

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité de ses membres :

- **APPROUVE** cette proposition à 18€/heure d'intervention au CLALAGE.

RESSOURCES HUMAINES

TARIFICATION PÔLE DE SANTE AU TRAVAIL APPLICABLE AU 01/01/2015

A compter du 1er janvier 2015, le Centre de Gestion du Puy-de-Dôme a décidé de créer un pôle santé au travail en fusionnant les services liés à la santé et la sécurité des agents et les services liés à la prévention des risques professionnels.

Cette réorganisation implique de redéfinir les modalités de financement de ce service unique et d'abandonner la tarification différenciée entre le service médecine (à l'acte 57€ ou 47 €) et la prévention (cotisation additionnelle de 0,10% de la masse salariale). Ainsi, par délibération n° 2014-24 en date du 13 juin 2014, le Conseil d'administration du Centre de

gestion s'est prononcé en faveur d'une nouvelle tarification pour les prestations du pôle santé au travail reposant sur un montant forfaitaire par agent :

- 65 € pour l'adhésion à l'ensemble des missions du pôle santé au travail,
- 15 € pour l'adhésion aux seules missions du service prévention pour les collectivités relevant d'un autre service de médecine préventive et professionnelle.

En outre, le tarif de 60 € de l'heure (temps de rendez-vous, de déplacement et de rédaction des rapports le cas échéant) a été retenu pour les prestations de l'ergonome et/ou de la psychologue du travail pour les collectivités qui relèvent de services extérieurs pour la prévention des risques professionnels et médecine professionnelle et préventive.

Après délibération, **Le Conseil Communautaire**, à l'unanimité de ses membres :

- **AUTORISE** le Président à signer la convention proposée par le Centre de Gestion du Puy-de-Dôme, et d'inscrire, le cas échéant, les crédits correspondants au budget de la collectivité selon les modalités détaillées dans la convention d'adhésion au Pôle Santé-Prévention.